

ALTERNATIVE #04

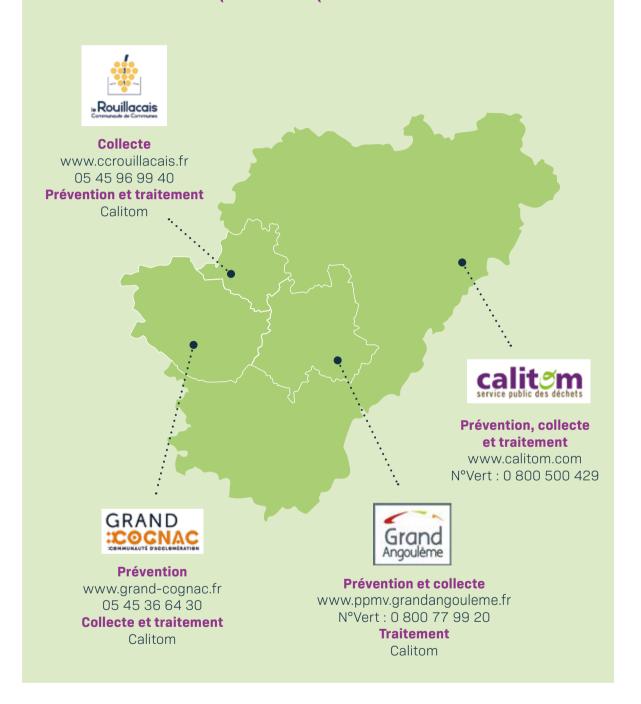
Magazine d'information des services publics des déchets • Avril 2023

Le rôle clé des agents de tri

La valorisation énergétique des déchets Un ménage sain et zéro déchet

VOS CONTACTS

par compétences



Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets **Renseignements liés à la publication :** N° vert 0 800 500 429 www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- Directeur de publication du magazine : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page :** service communication Calitom **Photos :** Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- Impression: Fabrègue 191 000 exemplaires
 Périodicité: 3 fois par an Dépôt légal: avril 2023
- ISSN: 2825-1172 Éditeur: Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.



ÉDITO



Alternatives LES DÉCHETS POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE

Si quelques erreurs de tri sont encore à aller chercher dans nos sacs noirs, la quantité et la qualité du tri réalisé sur notre département sont une belle réussite. J'en félicite très sincèrement les charentais, mais aussi toutes les équipes du centre de tri qui assurent chaque jour le travail de préparation des emballages dont le recyclage contribue à préserver nos matières premières.

L'enjeu de la gestion des déchets se situe d'une part dans la réduction des tonnages sous l'effet de la prévention et d'autre part dans la valorisation maximale des déchets résiduels. Notre vision et notre approche de leur traitement doivent fondamentalement changer. Le tout-enfouissement comme nous le pratiquons depuis trop longtemps n'est plus tenable. Ces déchets résiduels sont une ressource, une ressource non négligeable.

D'où l'orientation prise le 25 octobre dernier par les élus du comité syndical d'étudier la création d'une unité de valorisation énergétique des déchets résiduels.

Deux récentes visites réalisées dans le département de l'Aube nous ont permis de découvrir la toute dernière unité de valorisation énergétique mise en activité en France. Sur place, la performance des technologies actuelles ainsi que la rencontre des élus et techniciens ont conforté la réflexion engagée par la Charente.

Pleinement inscrits dans la transition énergétique, ces équipements modernes, reliés à des réseaux de chaleur, sont aussi des projets stratégiques pour l'autonomie du territoire. L'unité charentaise permettrait de desservir l'hôpital d'Angoulême, deux industries locales voire des zones d'habitation. Pour donner un ordre de grandeur, la quantité de chaleur produite par l'unité correspond à la consommation annuelle de gaz de 27 000 foyers ou encore à la moitié de la consommation de gaz naturel de l'agglomération.

Ce projet d'avenir pour le département est donc une décision responsable, assumée et mûrement réfléchie.

> Michael LAVILLE. Président de Calitom

SOMMAIRE

Février 2023

06

LES ACTUS

Concours "J'agis pour réduire" : 4 lauréats récompensés

08

FICHE MÉTIER

Les agents de tri, pour une meilleure qualité de tri

10

LE DOSSIER

La valorisation énergétique des déchets : un projet d'avenir et de territoire

14

DANS LES TERRITOIRES

Les sites de compostage de quartier se multiplient en Charente

15

ZOOM SUR

La filière mobilier

16

LES BONNES PRATIQUES

Les cabas et sacs en plastique, papier et tissu

18

INITIATIVES LOCALES

Eco In Pack









LES ACTUS

Prévention



Concours "J'agis pour réduire" : 4 lauréats récompensés

La troisième édition du concours "J'agis pour réduire", qui s'est tenue le 29 novembre 2022 à Angoulême, a récompensé quatre projets charentais engagés dans la prévention et la réduction des déchets :

- Grand Prix : Eco in Pack à Cognac pour le projet "Clean Bottle" visant à développer la réutilisation des bouteilles en verre :
- Prix coup de cœur : Apiketa à Chazelles pour son projet de savons solides destinés aux soins bébé;
- Prix "Je réduis les déchets chez mes clients" : Durepaire à Verdille pour le projet de fabrication de litières animales réalisées à base de fibres végétales et de paille ;
- Prix "Je réduis les déchets dans mon entreprise": ateliers Retouche Couture Boutique Hossimo à Saint-Séverin pour la réutilisation upcycling de leurs chutes de tissus.

Destiné aux acteurs économiques locaux, ce concours vise à encourager les pratiques vertueuses en matière de réduction des déchets et multiplier les projets écoresponsables.

Concertation publique

Dans le cadre du projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, une concertation publique est organisée du 24 avril au 15 mai prochain. Vous pouvez retrouver tous les détails pour y participer et faire part de vos questions et remarques dès le 7 avril su www.calitom.com ou facebook.com/calitom16. Plus d'informations dans le dossier en page 10.

Ateliers réemploi

Toute l'année, participez gratuitement aux ateliers à Calitorama à Châteaubernard : rénovation de meubles. couture, réparation de vélo, jardinage naturel, ma maison zéro déchet... Programme sur calitom.com et présentation vidéo des ateliers sur facebook/calitom16

Collecte

Nouvelle fréquence de collecte : GrandAngoulême engagé!

Depuis ianvier, GrandAngoulême, en concertation avec l'ensemble des élus locaux, a modifié la fréquence de collecte des sacs et bacs noirs dans 18 communes de son territoire. Les habitants concernés sont passés à un ramassage tous les 15 jours. La collecte s'adapte ainsi à la baisse constante des tonnages d'ordures ménagères résiduelles constatée depuis plusieurs années par l'amélioration du tri, du compostage, de la réduction des déchets...

Pour faciliter ce changement de fréquence, ce sont près de 5 000 composteurs et bioseaux, et 6 000 badges d'accès aux 150 bornes de tri des déchets alimentaires implantées sur le territoire, qui ont été fournis gratuitement lors des distributions en 2022.

Tout au long de l'année, GrandAngoulême va distribuer dans les autres communes les équipements pour trier et valoriser les déchets alimentaires. Les habitants concernés vont être tenus informés par courrier.



National

La hiérarchie en matière de traitement des déchets

La directive européenne relative à la gestion des déchets, transposée en droit français fin 2010 a classé les modes de traitement par ordre de priorité. Cette hiérarchisation a pour but d'encourager la valorisation des déchets et donc de diminuer l'utilisation de matières premières vierges.

La prévention, c'est à dire les actions permettant d'éviter la production des déchets, est la priorité nº1.

Lorsque le déchet n'a pu être évité, son réemploi doit être recherché, puis sa valorisation matière ou sa valorisation énergétique. Dans ce schéma, l'élimination par enfouissement est le dernier recours.



Retrouvez vos calendriers de collecte pour GrandAngoulême sur www.pluspropremaville.fr (Quand sortir ma poubelle?)







FICHE MÉTIER

LES AGENTS DE TRI pour une meilleure qualité de tri



Si le centre de tri et le process sont automatisés et dotés des dernières technologies pour trier les emballages, les agents de tri ont un rôle clé : contrôler et affiner le tri réalisé par les machines pour qu'il soit de meilleure qualité et avoir le moins de refus possible.

Maillon essentiel de la chaîne du recyclage, le métier d'agent de tri est physique et nécessite d'être attentif et rapide. Chaque trieur effectue 1 800 gestes par heure pour retirer les emballages qui ne se trouvent pas sur le bon tapis ou les objets non recyclables qui partent en refus de tri. L'enjeu est important pour obtenir une valorisation maximale de tous les emballages recyclables. En effet, les erreurs de tri peuvent engendrer des pénalités ou des refus de la part des repreneurs. Chaque matière doit donc être la mieux triée possible, avant d'être expédiée vers sa filière de recyclage.

LE SAVIEZ-VOUS 🤋

CONSIGNES

Les gros cartons d'emballage ou de déménagement doivent être apportés en déchèterie.

Même si elles contiennent du plastique, les couches, serviettes hygiéniques, bâches, radiographies... ne vont pas dans le sac jaune.

>

Les seringues et autres déchets de soin piquants et tranchants à risque infectieux doivent être déposés dans des boites spécifiques disponibles en pharmacie.

EXPLICATIONS

Seuls les petits cartons de type cartonnettes, paquets de lessive, boîtes à œuf, enveloppes... vont dans le sac jaune.

Seuls les emballages en plastique vont dans le sac jaune : pots, boîtes, sacs, sachets, films en plastique, barquettes, flacons de produits de toilette et ménagers vides, bouteilles d'eau, jus de fruit, soda...

Jetées dans le sac/bac jaune, les aiguilles provoquent des accidents. Les agents de tri et de collecte peuvent se piquer, ce qui implique un suivi ou un traitement médical préventif parfois lourd.

PETITS MOTS choicés

Chaque année, environ 26 000 tonnes d'emballages recyclables et de papiers provenant des sacs jaunes des charentais sont réceptionnées et triées au centre de tri Atrion. Ceci représente 75 kg par an et par habitant, placant les charentais bien au dessus de la moyenne nationale de 57 kg. Chaque heure, 11 tonnes d'emballages et papiers sont triées dans le process et passent sur les tapis des 45 agents de tri.



Nous intervenons en fin de process, avant la mise en balle des matières qui sont expédiées chez des repreneurs. Après être passés par les machines, les déchets recyclables arrivent triés par catégorie sur les tapis. Nous retirons les déchets valorisables qui ne se trouvent pas sur le bon tapis. Nous les renvoyons vers la chaîne de tri pour qu'ils soient de nouveau triés par les machines. Et nous enlevons tout ce qui n'est pas recyclable, qui part en refus de tri. Comme les gestes réalisés sollicitent beaucoup les articulations et le corps, nous commencons la journée par un échauffement pendant 10 minutes selon une méthode précise avec 13 positions. Nous sommes organisés en 3 équipes, la première de 5h à 12h, la seconde de 13h à 20h et la troisième de 20h à 3h. Sur la chaîne de tri,

nous travaillons le plus souvent en binôme avec une matière précise à trier. Nous changeons 3 fois de poste, toutes les 2 heures, pour alterner de côté et changer de position de travail. Il y a 8 lignes de tri au total avec 15 postes. Notre travail nécessite d'être polyvalent, concentré et attentif.



Franck FAYE, Agent de tri

RAPPEL



Pas compactés

Les emballages ne doivent pas être compactés ni imbriqués (exemple : les bouteilles en plastique).



Inutile de laver

les emballages avant de les mettre dans le sac jaune : il suffit qu'ils soient bien vidés!



Pour un bon recyclage

séparez les opercules des emballages et conservez les bouchons vissés sur les bouteilles.

À SAVOIR

- Retrouvez toutes les consignes de tri sur le site www.trionsplusfort16.com
- Venez découvrir les coulisses du centre de tri! Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un parcours jalonné de vidéos, d'ateliers et de panoramas. Visites gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert 0 800 500 429 ou www.calitom.com

DOSSIER

La valorisation énergétique de nos déchets : un projet d'avenir pour le territoire

Le traitement des déchets résiduels des ménages charentais repose exclusivement sur la mise en décharge. La collectivité a récemment décidé de réinterroger cette politique pour s'orienter vers la valorisation énergétique. Cette solution présente l'avantage de récupérer l'énergie produite par la combustion des déchets pour l'utiliser sous forme de chaleur ou d'électricité et d'alimenter des réseaux d'utilisateurs.

Trouver une autre solution que l'enfouissement

Les gestes de prévention, de compostage et de tri des charentais progressent. Ils obtiennent même des résultats dépassant les ratios nationaux. Toutefois, chaque année 90 000 tonnes de déchets nonrecyclables restent à enfouir - des ordures ménagères, du tout-venant de déchèterie, du refus de tri (erreurs contenues dans les sacs jaunes).

Les réglementations européennes et nationales sont de plus en plus dures vis-à-vis de l'enfouissement. En 2025, les déchets enfouis auront dû être divisés de moitié, et en 2035 pas plus de 10% des déchets produits par les ménages ne pourront être enfouis.

A ces objectifs qui s'imposent à toutes les collectivités en charge de la gestion des déchets, s'ajoute également le poids très important de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) dont le cap fixé par la loi de Finance 2019 vise une augmentation significative de 24€/tonne en 2018 à l'atteinte de 65€/tonne enfouie d'ici 2025.

La valorisation énergétique des déchets privilégiée

Contraint par ces facteurs, Calitom a réexaminé les travaux déjà réalisés par le passé sur le sujet de l'avenir du traitement, et complété ceux-ci d'études supplémentaires intégrant les éléments technologiques actuels.

Les conclusions des différents scénarios analysés ont jugé la création d'une unité de valorisation énergétique des déchets résiduels reliée à un réseau de chaleur industriel ou urbain implanté au centre de l'activité économique du département comme étant la solution la plus pérenne, performante, environnementalement vertueuse et économiquement viable pour la charente.

DÉCHETS RÉSIDUELS

« Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment. Ils doivent donc être éliminés. »

> **Pour limiter** le coût des déchets: 2 solutions

réduire

notre production de déchets ménagers résiduels encore davantage

développer

la valorisation énergétique des déchets pour mettre fin à l'enfouissement et aux impacts environnementaux et financiers qu'il entraîne pour la Charente

Orientation du projet charentais validé par les élus pour une réfléxion approfondie



La création d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE)



Le choix d'un site à étudier au plus près des consommateurs de chaleur sur la friche industrielle de la Société Nationale des Poudres et Explosifs d'Angoulême.



Un partenariat avec la CDC de la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais



Des gains environnementaux, notamment la division par 2 de la consommation en gaz naturel de GrandAngoulême ou l'équivalent de la consommation de 27 000 foyers.

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : UNE SOLUTION PERTINENTE DONT LA DÉFINITION COMPLÈTE VA PASSER PAR DES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Une démarche territoriale d'économie circulaire

Le projet charentais combine plusieurs avantages pour le territoire et les citoyens : celui de disposer d'une solution pouvant valoriser 70% des déchets résiduels mais aussi celui d'apporter une énergie locale de substitution non négligeable.

Dans le respect d'une certaine proximité de raccordement, une unité de valorisation énergétique peut tout aussi bien alimenter des entreprises que des lotissements de particuliers ou encore des structures publiques comme un centre hospitalier. Le besoin existe sur GrandAngoulême. Des industriels ont déjà manifesté leur intérêt.

Réponse locale aux acteurs locaux, ce projet s'inscrit pleinement dans une logique de territoire et de transition. Plus vertueuse, cette ressource fournit une alternative aux énergies fossiles permettant une réduction de l'impact environnemental de l'enfouissement.

La crise de l'énergie au coeur aussi du projet

Capable d'alimenter des réseaux de chaleur et de produire de l'énergie, ce projet est aussi influencé par la conjoncture actuelle. Dans un contexte de hausse durable des tarifs de l'énergie, le potentiel calorifique des déchets mérite d'être étudié et exploité.

Maîtriser au maximum la hausse annoncée des coûts

Pour la Charente, disposer d'une unité de valorisation des déchets évitera la dépendance aux opérateurs privés, dont les tarifs vont très fortement augmenter en raison de la saturation prochaine des sites encore en activité. Cette autonomie permettra de contenir l'évolution du coût des déchets.



Fournir en électricité et en chaleur les industries locales dépendantes du gaz



Limiter le recours aux énergies fossiles



Fixer l'activité économique locale, préserver et développer l'emploi



Une énergie à prix stable et concurrentiel

Ouverture d'une concertation préalable avant études

Les études préalables de faisabilité seront prochainement lancées : études d'impact, études des risques sanitaires, études faune-flore, études géotechniques...







économiques



Associations



institutionnels

Pour présenter le projet et recueillir l'opinion des charentais, une concertation publique sera prochainement lancée. Des questions et des remarques pourront être formulées par tous. Ces éléments seront pris en compte et intégrés à la définition du projet. Un comité de pilotage sera ensuite constitué afin de maintenir le dialogue sur toute la durée du projet.

Du 24 avril au 15 mai, l'occasion pour tous de s'exprimer sur le projet

Cette concertation préalable n'est qu'un premier rendez-vous dans le dialogue continu qui se poursuivra tout au long du proiet. Les études de définition n'ont pas encore commencé. L'obiectif est de travailler, dès le départ, avec les acteurs locaux et les habitants afin que cette unité soit un outil adapté aux besoins du territoire et bénéficie à la transition écologique et énergétique.

Information au printemps

Afin d'ouvrir ce projet aux charentais et dans le respect des dispositions réglementaires du Code de l'Environnement, la poursuite des études va être précédée d'un temps de concertation publique qui permettra information et échanges. A ce stade amont, cette étape n'est pas encore celle de l'enquête publique.

Modalités d'accès au projet

Une concertation est organisée du 24 avril au 15 mai prochain. Dès le 7 avril, tous les détails pour y participer seront

communiqués. Pendant cette concertation, les données disponibles à ce jour seront accessibles sur le site internet de Calitom et deux lieux d'accueil situés à Angoulême et Mornac. Des journées de permanence sur rendez-vous permettront d'avoir un échange direct avec Calitom. Des formulaires papiers et numériques recueilleront les observations ou questions suscitées par le projet.

Le bilan de la concertation versé aux futures études

Ces contributions seront compilées dans un bilan qui synthétisera les remarques exprimées et répondra aux questions posées. Ces éléments seront rendus publics, mais surtout intégrés aux études. Ils participeront ainsi à l'amélioration collective de ce projet d'avenir pour la Charente.

www.calitom.com/savoir/projet de valorisation énergétique à compter du 7 avril 2023 sur www.calitom.com et facebook/calitom16

Tous les détails







Rencontre

Présidente du SDEDA (Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube), de 2005 à 2020. Mme Danièle BOEGLIN a porté sur son mandat le projet de construction de l'unité de valorisation énergétique Valaubia située à côté de Troyes. Mis en activité en 2021, cet équipement de nouvelle génération est le dernier mis en exploitation en France.

Demandes d'amélioration spécifiques faites en phase de conception et intégrées au projet

Nous voulions le meilleur. Nous avons retenu le délégataire qui offrait le système de combustion le plus performant et fait le choix de construire un bâtiment fermé pour les mâchefers - ce qui se fait rarement.

« Les premiers riverains ainsi que deux collèges se situent à quelques centaines de mètres du site. Une étude d'impact a été confiée à plusieurs notaires (avant/après installation de sites). Celle-ci n'a observé aucune dévalorisation des biens et patrimoine ».



Sur les 5 ha, 2 ha ont été réservés à des aménagements paysagers destinés à préserver la biodiversité. L'eau est traitée sur place sans rejet au réseau. Et, un parcours pédagogique contribuant à la découverte du process a été aménagé.

Vous avez la plus récente expérience en matière de valorisation énergétique de déchets, pourquoi le choix de cette technologie?

Le département de l'Aube était au tout enfouissement et nous étions tenus de réfléchir à un autre mode de traitement. Nous avons fait le tour de ce qui existait : les traitements mécanobiologiques, la méthanisation... Nous sommes aussi allés voir un prototype de pyrolyse. Le traitement par valorisation énergétique est apparu la solution la plus aboutie et la plus fiable.

Quelle différence avec un incinérateur?

Aujourd'hui, nous sommes très loin des équipements d'incinération d'il y a 25 ans. Ces équipements n'engendrent aucune odeur, ni impact sonore ou routier. Il ne s'agit plus de la simple destruction des déchets. L'objectif de ces unités est de produire de l'énergie : vapeur ou électricité. Elles sont également hautement contrôlées, beaucoup plus même que de très grosses entreprises industrielles.

Quelles garanties apporte ce type d'équipement sur le plan sanitaire et environnemental?

Une unité de valorisation énergétique doit répondre aux normes de rejets européennes et aux normes françaises - qui sont plus drastiques encore que les normes européennes. Dans notre cas, pour une sécurité maximale, nous avons exigé d'aller même audelà des seuils fixés. Des contrôles sont effectués en continu en interne, et de manière aléatoire par les services de la DREAL*. Toutes les données sont communiquées à une Commission de Suivi de Site composée d'élus, d'associations... réunie sous l'égide de l'État

Est-ce une solution d'avenir en matière de traitement des déchets?

Tant qu'il y aura des déchets, nous devrons les traiter, les valoriser. Dans le contexte économique actuel, les entreprises utilisatrices de l'énergie produite sont extrêmement satisfaites. Elles peuvent continuer à travailler avec un coût de l'énergie bien inférieur à celui qu'elles devraient payer avec le gaz. Sur notre territoire, les habitants raccordés au réseau de chaleur urbain alimenté par l'unité ne vont pas supporter les hausses de l'énergie. Les écoles, la piscine peuvent continuer à être chauffées à un coût acceptable. Ces unités sont des outils de transition. Et, nous avons tant besoin d'énergie.

DANS LES TERRITOIRES

Les sites de compostage de quartier se multiplient en Charente

Alors que l'obligation pour tous de trier ses déchets alimentaires arrivera à échéance au 1er janvier 2024, les collectivités de Charente équipent l'ensemble des charentais de moyens pour composter, quel que soit le type d'habitat. Ainsi, pour les habitants en immeuble ou ne disposant pas de jardin, des sites de compostage collectif sont installés.

Nul besoin de disposer d'une maison avec un jardin pour composter ses déchets alimentaires! Les solutions sont multiples et c'est la raison pour laquelle des points de compostage publics voient le jour dans les quartiers.

Les derniers mis en place ont été inaugurés à Montbron, Saint-Séverin... portant leur nombre à 41 sur le territoire de Calitom, 70 sur GrandAngoulême et 5 sur Grand Cognac. A chaque opération, les habitants concernés sont informés. conviés à une présentation au cours de

laquelle des bioseaux sont remis pour apporter les déchets de cuisine jusqu'au composteur.

42 autres proiets sont en cours de réflexion pour développer l'équipement des charentais d'ici le 1er janvier 2024.





Pour développer la valorisation des déchets de restauration. Calitom, en lien avec la Communauté de Communes des 4B, a formé 140 agents de la CDC au compostage en établissement (agents techniques, d'entretien des espaces verts, de cantine...). Cette opération s'est déroulée sur 8 demi-journées et sur les différents sites du territoire : Barbezieux-St-Hilaire, Condéon, Blanzac, Brossac... 17 composteurs d'établissements publics sont à ce jour en place sur la CDC des 4B au sein des halte-garderies, écoles, cantines, siège social...



Alors que la mairie de Jarnac cherchait une solution pour traiter localement ses déchets verts et bénéficier de compost pour l'entretien de ses espaces verts communaux, une solution a été mise en place avec la commune des Métairies qui bénéficie d'un terrain. Ainsi, les déchets végétaux de ces deux communes sont valorisés localement et réutilisés pour amender les espaces verts publics.

ZOOM SUR

La filière mobilier

Les meubles sont devenus des biens de consommation courante avec une durée de vie limitée. Avec plus de 444 millions d'éléments d'ameublement mis sur le marché chaque année, la filière s'est organisée suivant le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Distributeurs et fabricants français de mobilier se sont regroupés afin de répondre à leurs obligations réglementaires de prévention et de gestion des déchets qu'ils mettent sur le marché.

En Charente, c'est l'éco-organisme Ecomaison. anciennement Ecomobilier, qui gère cette filière. Créé en 2011 et agréé par les pouvoirs publics, il a pour vocation de gérer la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de la literie.

Comment : ce service est financé grâce à l'écoparticipation, une contribution financière qui s'applique à tous lors de l'achat d'un produit neuf. L'éco-participation finance l'innovation, les incitations à l'éco-conception et l'information auprès du public.

Chiffres en Charente

Les 37 déchèteries du département sont équipées de bennes "mobilier". En 2021, 9 309 tonnes de mobilier ont été collectées soit 26,5 kg/an/hab.



QUELS TYPES DE MOBILIER ACCEPTÉS?



Mobilier intérieur

(chaise, fauteuil, canapé, table, bureau, rangement cuisine et salle de bain...)



Mobilier extérieur

(chaises de jardin, chaises longues. tables de jardin...)



Obiets. éléments d'ameublement et d'agencement

(dressing, boites de rangement...)



Literie et couchage

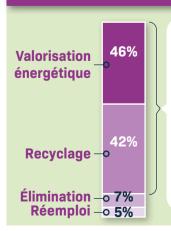
(matelas, sacs de couchage, oreiller, couette...)

Quel que soit le matériau (bois, verre, mousse...) ou l'état (cassé, sale, déchiré...).

panneaux isolants ou

tatamis de judo

QUE DEVIENNENT LES MEUBLES COLLECTÉS ?



Les meubles qui ne peuvent être réemployés sont acheminés vers des centres de tri. Ils sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie.

Bois	Métaux	Plastique	Rembourrés
panneaux de	recyclage	tuyaux	combustibles dans
particules	infini		les cimenteries
Matelas		Couettes et oreillers	

industrie textile ou valorisation énergétique

LES BONNES PRATIQUES

CABAS ET SACS EN PLASTIQUE. PAPIER ET TISSU



Votre cabas ou sac de course réutilisable en plastique n'est plus d'usage? Dans certains supermarchés, il est possible de les échanger contre des neufs. A défaut, ils doivent être ietés dans les sacs noirs.

Les sacs cartonnés ou en papier sont recyclables et peuvent être mis dans le sac jaune.

Qu'en est-il des sacs en plastique biosourcé?

Les sacs biodégradables que vous trouvez en supermarché aux ravons fruits et légumes. viande, poisson, fromage à la coupe... ne vont pas dans le sac jaune. Ces sacs sont compostables mais sur des plateformes industrielles dans des conditions spécifiques. Il est préférable de les mettre dans le sac noir et d'utiliser des alternatives comme les sacs en papier ou en tissus réutilisables.

QUE FAIRE DU PAPIER DÉCHIQUETÉ?



Par souci de confidentialité, vous passez vos papiers au broyeur pour les déchiqueter. Si tous les papiers se recyclent. qu'en est-il des papiers déchirés?

En lanières : vous pouvez le mettre dans votre sac jaune, il sera recyclé.

En confettis: trop petit, le papier en confettis passe au travers des mailles du process de tri et ne pourra pas être recyclé. Vous pouvez le jeter dans votre sac noir.

Mieux vaut privilégier les papiers mis en entier dans le sac jaune pour s'assurer de leur bon recyclage. Tout se recycle: feuilles, enveloppes, journaux, magazines, cahiers même à spirale, blocs-notes, carnets, calendriers, classeurs et chemises cartonnés...



Un doute? www.calitom.com www.ppmv.grandangouleme.fr



Filets de fruits et légumes

Filets de pomme de terre, oranges, clémentines, oignons, échalotes... Bien qu'ils soient en matière plastique, ils ne se recyclent pas et doivent être mis dans le sac noir ou transparent. Déposés dans les sacs jaunes, ils engendrent même de nombreux inconvénients en centre de tri.

C'est le cas également de tous les filets usagés des activités de plein air (pêche, foot, badminton, volley...) : déposez-les en déchèterie dans la benne "non valorisable".

UN PAS DF +

vers le zéro déchet

UN MÉNAGE SAIN

Vous planifiez un ménage de printemps. Pour limiter l'achat d'emballages, les substances chimiques volatiles et l'impact sur l'environnement, simplifiez votre ménage! Quelques conseils pour le réaliser sereinement:



Je m'équipe de produits ménagers naturels...

- Bicarbonate de soude, l'ingrédient multi-usages
- Vinaigre blanc, un redoutable anticalcaire
- Savon noir, pour des surfaces fragiles (parquet, marbre, cuir...) et/ou très encrassées
- Savon de Marseille, nettoyant efficace (vaisselle, vêtements, surfaces)
- Cristaux de soude, dégraisse en profondeur
- Acide citrique, parfait remplaçant pour les personnes sensibles à l'odeur du
- Percarbonate de soude, une eau oxygénée solide alliée du ménage
- Huiles essentielles, pour désinfecter, assainir et parfumer



... et d'ustensiles réutilisables

- Des chiffons en coton ou microfibre
- Brosse en bois naturel
- Éponges ou tawashi
- Contenants (pulvérisateur, pompe...)

J'ÉVITE LES LINGETTES AU MAXIMUM



Je fabrique mes recettes

Les recettes maison peuvent être réalisées à partir de plusieurs ingrédients de façon à combiner leurs propriétés. Ces recettes vous permettront d'éviter près de 220€ de dépenses en produits ménagers par an.

1 MULTI-USAGES = 10 PRODUITS



J'utilise des produits labellisés...

Pour l'option des produits prêts à l'emploi comme le liquide vaisselle, la lessive ou le multisurfaces, privilégiez les produits labellisés Écolabel, Écocert ou encore NF pour limiter l'impact sur votre santé et sur l'environnement.



... et avec le moins de pictogrammes de danger

Ces pictogrammes indiquent le degré de nocivité des produits. On v trouve "je pollue", "je nuis gravement à la santé"... Alors évitons-les pour protéger notre santé ET éviter une pollution de l'air et de l'eau!



PLUS DE 900 SUBSTANCES CHIMIQUES

DANS NOS INTÉRIFURS

Ces substances émanent des produits ménagers industriels, des vapeurs et fumées de cuisine, des peintures, des meubles neufs, des bougies parfumées et autres encens. Alors, on aére régulièrement les pièces ainsi qu'après chaque séance de ménage.

INITIATIVE LOCALE

Eco In Pack



Premier lauréat de la troisième édition du concours «J'agis pour réduire», le co-fondateur de la société Eco In Pack, Martin Calmettes, s'est vu remettre le Grand Prix du jury pour son projet «Clean Bottle», une solution innovante de réutilisation des bouteilles en verre.

Q. En quoi consiste votre projet?

R. Il y a un an, nous nous sommes lancés dans l'expérimentation de la réutilisation des bouteilles en verre, quelles que soient leurs formes, homologuées pour

le réemploi par le réseau Consignes ou spécifiques aux marques des acteurs des vins et spiritueux dont la forme identitaire est importante. Pour

cela, nous avons collecté pendant 3 mois 15 000 bouteilles auprès de partenaires. Nous les avons triées puis regroupées par forme, avant de les laver, les sécher puis les contrôler. Nous avons fait l'acquisition de machines l'été dernier et nous nous sommes installés au sein de l'ESAT de l'Arche à Châteaubernard. Après avoir fait des essais, des tests de dégustation garantissant que la qualité du produit embouteillé n'était pas altérée, nous avons validé la faisabilité technique et

l'intérêt pour nos clients. Actuellement, près de 100 000 bouteilles ont été lavées. Si notre équipement permet de laver 700 000 bouteilles par an, nous avons le projet d'ouvrir un centre industriel d'une

> capacité de 7 millions de bouteilles à l'année à Cognac début 2024.

Q. Quelles en sont les raisons?

R. Nous avons travaillé pour des

marques de cosmétiques, de vins et spiritueux au niveau du packaging. Toutes veulent s'engager et mettre en place des solutions pour réduire leur empreinte environnementale. Or, la bouteille en verre représente 70% des émissions carbone d'un packaging d'une bouteille de vin et spiritueux. Tous les projets d'éco-conception sont intéressants mais pour agir à la hauteur des enjeux, il faut passer par le réemploi des bouteilles en verre. La solution

garde une ressource.

n'existant pas, nous avons voulu la mettre en place.

Q. Quels en sont les bénéfices?

R. Le projet s'inscrit dans une démarche environnementale. Une bouteille en verre de 500 q émet 440 q de CO², dont 410 g provenant de la fabrication, et 25 g, seulement, du transport. Ainsi, sa fabrication émet autant de CO² que son transport routier sur 7 000 km. Il vaut donc mieux transporter des bouteilles vides pour les laver et les réutiliser plutôt que d'en fabriquer des neuves. Par ailleurs, d'un point de vue économique, face à la hausse du prix de l'énergie, la solution de lavage devient plus intéressante.

Q. Comment allez-vous utiliser le prix « J'agis pour réduire » ?

R. L'enjeu aujourd'hui est de collecter les bouteilles auprès des particuliers, des cafés, hôtels, restaurants, de la grande distribution et des marques directement. Le prix du concours va donc nous permettre de commencer à mettre en place des points de collecte dans différentes villes, dont Angoulême et sur le territoire de Grand Cognac, puis payer un transporteur pour les amener en centre de tri. Elles y seront triées par marque, par forme, puis lavées avant d'être revendues à des producteurs ou aux marques.

Q. Avez-vous des projets?

R. A terme, l'idée est de laver les bouteilles au plus près des lieux de mise en bouteille des marques pour maximiser les bénéfices environnementaux.

Interview de Pierre-Olivier Bouvry et Martin Calmettes

Fondateurs d'Eco In Pack

Une vidéo à découvrir

www.jagispourreduire.com Rubrique "initiatives locales"



En savoir plus

Impact environnemental du réemploi des bouteilles en verre

En France, chaque année, 30 milliards de contenants en verre sont consommés, dont 4,5 milliards de bouteilles de vins et spiritueux. L'enieu du réemploi est donc important en terme de bénéfices environnementaux.

> **-76%** d'énergie et

> > -33% -33%

de consommation d'eau

par rapport à la fabrication d'une bouteille neuve

500 000 TONNES de déchets évités

par an en France

-79%

d'émissions de gaz à effet de serre

par rapport à une bouteille à usage unique

L'analyse du cycle de vie réalisée par l'ADEME sur le réemploi des emballages en verre montre des bénéfices environnementaux sur l'ensemble des critères étudiés (changement climatique, ressources en eau, ressources minérales et fossiles, émission de particules...).





Déposez vos vêtements, linge de maison et chaussures dans un point d'apport.





Toutes les déchèteries sont équipées de points de collecte : rendez-vous sur les cartes intéractives de www.calitom.com ou www.ppmv. grandangouleme.fr pour les retrouver.

1. Rendez-vous sur **refashion.fr/citoyen** pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous.

2. Déposez vos textiles selon les consignes

Le bon geste en 2 étapes



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L).



ci-dessous:

Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.